



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-548

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-12-04-00005 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-169 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ABBEVILLE (Somme) (3 pages)

Page 3

R32-2023-12-04-00004 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-170 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CALAIS (Pas-de-Calais) (3 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-04-00005

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-169 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier d'ABBEVILLE
(Somme)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-169
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE (SOMME)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2020-103 du 1^{er} octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville (Somme) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les résultats des élections professionnelles en date du 08 décembre 2022 au comité social d'établissement du centre hospitalier d'Abbeville ;

Vu le procès-verbal du comité social d'établissement du centre hospitalier d'Abbeville du 9 mars 2023 ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la désignation de Monsieur le Docteur Alain RULENCE en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville, en remplacement de Monsieur le Docteur Gauthier BASSE ;

Considérant la désignation de Monsieur Benjamin CHAISY au titre de la confédération générale du travail (CGT) et de Madame Sylvie MICEK (renouvellement de mandat) au titre de la confédération française démocratique du travail (CFDT) en qualité de représentants du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier d'Abbeville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 04 DEC. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-169)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Michelle DELAGE, représentante du maire d'Abbeville, commune siège de l'établissement, et Monsieur Patrick DAIRAINÉ, représentant de la commune d'Abbeville,
- Monsieur Pascal DEMARTHE et Madame Danielle DUPUY, représentants de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Sophie COURIAT et Monsieur le Docteur Alain RULENCE, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Allan MIARLET, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur Benjamin CHAISY et Madame Sylvie MICEK, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Marie-Eve PRUVOT, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation,
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet de la Somme,
- Madame Laurence JALLON-MALAUROIE (union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM) et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales - UDAF de la Somme), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-04-00004

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-170 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de CALAIS
(Pas-de-Calais)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-170
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-121 du 1^{er} octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Calais (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les résultats des élections professionnelles en date du 08 décembre 2022 au comité social d'établissement du centre hospitalier de Calais ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la désignation de Madame Séverine VASSEUR (renouvellement de mandat) et de Monsieur Irving COUSIN, au titre de la confédération générale du travail, en qualité de représentants du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Calais est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 04 DEC. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-170)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Natacha BOUCHART, Maire de Calais, et Madame Patricia BASSET, représentante de la commune de Calais ;
- Madame Marie-Noëlle HUCHON et Madame Frédérique VAN ROOY, représentantes de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers ;
- Madame Caroline MATRAT, représentante du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Sylvie JORON et Monsieur le Docteur Mahi KHADIR, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Armel POLVERINI, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Séverine VASSEUR et Monsieur Irving COUSIN, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Sylviane GOMEL et Monsieur Serge MUSELET, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Marie-Suzanne CLABAUT, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Jean-Paul VASSEUR (Calais Respire-Fédération française des associations et amicales d'insuffisants respiratoires (FFAAIR)) et Madame Patricia DECROIX (union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.